

## Décision concernant la requête tarifaire relative aux tarifs de transport de Wataynikaneyap Power LP pour 2025

Le 10 décembre 2024, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a rendu [une décision et ordonnance](#) d'approbation d'une proposition de règlement pour la demande présentée par Wataynikaneyap Power LP (WPLP) relativement à ses besoins en revenus de transport d'électricité et aux tarifs de transport associés pour 2025. La CEO a estimé que la proposition de règlement constituait une base acceptable pour l'approbation des besoins en revenus de WPLP et qu'elle se traduirait par des tarifs justes et raisonnables.

WPLP est un partenariat regroupant 24 Premières Nations et Fortis Inc.

Le réseau de transport de WPLP comprend 22 postes et environ 1 742 km de lignes de transport dans le nord-ouest de l'Ontario, ce qui a permis d'étendre le service de transport pour relier 16 communautés éloignées des Premières Nations au réseau électrique provincial. Hydro One Remote Communities Inc. fournira des services de distribution aux 16 communautés.

La proposition de règlement approuvée par la CEO comprend une réduction de 2,7 millions de dollars (1,51 %) des besoins en revenus, ce qui se traduit par des besoins en revenus révisés de 176,2 millions de dollars.

Dans le cadre de la proposition de règlement approuvée, les tarifs de transport et le tarif de protection des tarifs pour l'électricité dans les régions rurales ou éloignées pour tous les clients connaîtront une légère augmentation. À titre de référence, l'incidence totale sur la facture d'un client résidentiel typique (R1) d'Hydro One ayant une consommation mensuelle de 750 kWh est estimée à une augmentation de 0,14 \$ ou 0,10 % par mois, y compris les taxes et la remise de l'Ontario pour l'électricité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Parmi les autres caractéristiques principales de la proposition de règlement, qui représente un règlement complet de tous les enjeux, on retrouve les suivantes :

- Un engagement à déposer une demande pluriannuelle de besoins en revenus en 2026, qui comprendra un plan de réseau de transport et une carte de pointage pour la mesure du rendement;
- Une réduction de 2,1 millions de dollars (6 %) des dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration (OM&A), se traduisant par un budget révisé en matière de dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration de 33,6 millions de dollars.

### INTERVENANTS

Les intervenants sont des personnes ou des groupes qui ont notre permission de participer à une audience publique devant la CEO parce qu'ils ont un intérêt substantiel dans l'instance. Il n'y a pas eu

de demande d'intervention dans cette instance. Par conséquent, le personnel de la CEO a participé à la conférence de règlement et à la proposition de règlement connexe.

## À PROPOS DE LA CEO

La Commission de l'énergie de l'Ontario est l'organisme indépendant de réglementation de l'Ontario pour les secteurs de l'électricité et du gaz naturel. Il protège les intérêts des consommateurs et soutient la fourniture d'une énergie propre, fiable et abordable aux citoyens, aux fermes et aux entreprises de l'Ontario. Son objectif est de créer une valeur publique au moyen d'une réglementation prudente et d'un processus juridictionnel décisionnel indépendant, ce qui contribue au développement économique, social et environnemental de l'Ontario. Vous pouvez en apprendre davantage sur la CEO à [oeb.ca](http://oeb.ca).

L'indépendance dans l'audience et la détermination des questions est un élément clé du mandat de la CEO, établi par des structures législatives, [le protocole d'entente](#) entre le ministre de l'Énergie et le président de la CEO, et des règlements qui établissent des lignes de communication claires entre le gouvernement et la CEO. Les comités de commissaires entendent et déterminent les questions de manière indépendante, avec des protections législatives et d'autres instruments pour garantir que les décisions sont libres de toute interférence de la part du directeur général, du conseil d'administration et du gouvernement. Le commissaire en chef est également présent lorsqu'il n'est pas chargé du dossier en question.

### Contactez-nous

#### Demandes des médias

Téléphone : 416-544-5171  
Courriel : [oebmedia@oeb.ca](mailto:oebmedia@oeb.ca)

#### Demandes des consommateurs

416-314-2455/1-877-632-2727

*This document is also available in English.*

*Le présent document d'information a été préparé par le personnel de la CEO pour informer les consommateurs d'énergie de l'Ontario de la décision de la CEO et ne doit pas être utilisé dans le cadre de procédures juridiques ou réglementaires. Il ne fait pas partie des motifs de la décision de la CEO; ceux-ci se trouvent dans les documents de décision et ordonnance publiés le 10 décembre 2024, qui sont les documents officiels de la CEO.*